



PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU COMITÉ EXÉCUTIF DU COMITÉ DE PARENTS,
TENUE LE 30 MARS 2023
SALLE 5080 DU CENTRE ADMINISTRATIF

ADOPTÉ LE 27 AVRIL 2023

PRÉSENCES :

M ^{me} Audrey Rhéaume,	conseillère (<i>siège à distance, dès 19 h 48</i>)
M. Christian Slachetka,	parent au CA du CSS, délégué votant à la FCPQ, délégué à l'exécutif du RCP-3L
M ^{me} Edna Myrthil,	parent au CA du CSS
M. Gautier Njokou,	parent au CA du CSS
M ^{me} Julie Lachance,	secrétaire interne
M. Lessead Jaziri,	parent au CA du CSS
M. Luc Bédard,	conseiller
M ^{me} Mélanie Villemaire,	conseillère
M. Michel Levert,	président, 2 ^e délégué à la FCPQ
M ^{me} Nadine Rochon,	trésorière

ABSENCES :

M. Francis Le Quellec,	parent au CA du CSS
M. Mathieu Gagnon,	vice-président, substitut à la FCPQ
M ^{me} Sindy Lapointe,	conseillère

ÉGALEMENT PRÉSENTES :

M ^{me} Manon Chevigny de la Chevrotière,	secrétaire d'assemblée
M ^{me} Bénédicte Soudry,	représentante de l'école des Perséides
M ^{me} Marie-Noëlle Boivin-Durand,	représentante de l'école Sauvé au CP
M ^{me} Annie Lefebvre,	présidente du CÉ de l'école Sauvé
M ^{me} Marie Grignon,	parent au CÉ de l'école Sauvé

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE, CONSTATATION DU QUORUM

Après constatation du quorum, M. Michel Levert, président, ouvre la séance à 19 h 30.

2. PAROLE AU PUBLIC

M^{me} Marie-Noël Boivin-Durand, représentante de l'école Sauvé, réitère le fait que la lettre envoyée par le conseil d'établissement de cette école au sujet de la consultation sur la Politique SEJ-18 n'a pas été transmise aux membres du conseil d'administration lors de la séance extraordinaire du 21 mars, malgré la confirmation de réception de cette lettre par le secrétariat général du CSSMI. Elle est consciente que cela n'est pas de la responsabilité du comité de parents, mais elle souhaite en tenir le CP informé car cela concerne les parents. Elle a reçu l'assurance que la lettre serait transmise au CA pour la séance du 11 avril prochain.

De plus, elle questionne le fait que lors de la séance du CA du 21 mars, quoique les administrateurs soient indépendants quant aux décisions à prendre, les parents administrateurs au CA n'ont pas tous voté selon la décision prise au comité de parents, laquelle décision était à l'avantage des parents sur les frais qui leur sont chargés. Que des parents au CA votent à l'encontre des autres parents transmet une image un peu ambiguë quant à leur rôle de représentation des parents du CSSMI !

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ECP – 230330 – 1117

Il est proposé par M. Luc Bédard et appuyé par M^{me} Edna Myrthil d'accepter l'ordre du jour suivant, tout en laissant le « Varia » ouvert :

1. Présences et quorum
2. Parole au public
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Mot du président
 - 4.1 Retour sur la SEJ-18
5. Adoption du procès-verbal de la séance du 23 février 2023
6. Retour sur l'assemblée du 16 mars 2023
 - 6.1 Dépôt du sommaire des fiches d'évaluation
7. Préparation de l'assemblée du CP du 13 avril 2023
 - 7.1 Projet d'ordre du jour
 - 7.2 Consultation : Politique du transport scolaire (OS-TR-01)
 - 7.3 Collecte d'information sur les OOPC
 - 7.4 Atelier sur le PEVR
8. Affaires diverses et rapports
 - 8.1 Parents au CA du CSSMI
 - 8.2 CCSEHDAA
 - 8.3 Trésorerie
 - 8.4 FCPQ
 - 8.5 RCP-3L
 - 8.6 CCT
 - 8.7 Comité Gala
9. Varia :
 - 9.1 Communications reçues des parents
10. Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité

4. MOT DU PRÉSIDENT

M. Michel Levert remercie tout d'abord les 4 parents qui assistent à la présente séance en tant que public.

Il nous informe qu'à la demande des parents de l'école Sauvé, il a assisté à la dernière séance du conseil d'établissement de cette école où il a constaté plusieurs lacunes dans le fonctionnement de l'assemblée.

Arrivée d'Audrey Rhéaume à 19 h 48

4.1 RETOUR SUR LA SEJ-18

Grande déception quant au déroulement de la séance du CA du CSSMI du 21 mars et le constat du manque de connaissance ou du non-respect de la Loi sur l'instruction publique (LIP). L'impression laissée aux auditeurs était que le CA transpirait le manque de transparence.

Un avis juridique a été demandé à la FCPQ sur la légalité de la politique telle qu'elle nous a été présentée et qui a été adoptée par le CA. Nous sommes en attente de cette réponse.

L'envoi des règles de fonctionnement du service de garde, par le CSS, est déjà en cours vers les membres des CÉ. Le CP demandera à la direction générale une copie du plan de continuation des services.

Nous avons aussi appris que l'AMF (Autorité des marchés financiers) a déposé une réprimande au CSSMI pour un contrat de 50 M \$ passé de gré à gré, ce qui serait contraire à la gestion des fonds publics.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE L'EXÉCUTIF DU 23 FÉVRIER 2023

ECP – 230330 – 1118 Il est proposé par M^{me} Julie Lachance et appuyé par M^{me} Mélanie Villemaire, d'accepter le procès-verbal de la réunion du comité exécutif du 23 février 2023 tel que déposé.

Adopté à l'unanimité

6. RETOUR SUR L'ASSEMBLÉE DU CP DU 16 MARS 2023

6.1 DÉPÔT DU SOMMAIRE DES FICHES D'ÉVALUATION

Le sommaire des fiches d'évaluation de l'assemblée est déposé : 20 fiches recueillies pour 44 participants (dont 2 étaient en double-représentation).

7. PRÉPARATION DE L'ASSEMBLÉE DU CP DU 13 AVRIL 2023

7.1 PROJET D'ORDRE DU JOUR

Travail sur le projet d'ordre du jour déposé.

7.2 CONSULTATION : POLITIQUE DU TRANSPORT SCOLAIRE (OS-TR-01)

Le sous-comité s'est réuni le 23 mars dernier.

La recommandation de réponse est déposée et révisée.

ECP – 230330 – 1119

Considérant le mandat reçu du comité de parents lors de l'assemblée du 16 mars dernier;

Considérant la recommandation de réponse déposée par le sous-comité chargé de procéder à l'analyse du projet de Politique sur le transport scolaire (TR-01);

Il est proposé par M. Christian Slachetka et appuyé par M. Luc Bédard,

QUE le comité de parents fasse parvenir sa réponse à la consultation sur la Politique du transport scolaire (TR-01), telle que révisée en cette séance du 30 mars 2023, au service de l'organisation scolaire et du transport du CSSMI.

Adopté à l'unanimité

7.3 COLLECTE D'INFORMATION SUR LES OOPC

Le sous-comité s'est réuni le 23 mars dernier.

La recommandation de réponse est déposée et révisée.

ECP – 230330 – 1120

Considérant que le comité de parents n'est pas une instance consultée officiellement dans le cadre de cette collecte d'information;

Considérant qu'en vertu de l'article 192, alinéa 7, de la Loi sur l'instruction publique, le comité de parents a pour fonctions :

7° de donner son avis au centre de services scolaire sur les projets pédagogiques particuliers offerts ou envisagés dans ses écoles, sur tout sujet propre à assurer le meilleur fonctionnement possible du centre de services scolaire, de même que sur tout sujet pour lequel il doit être consulté.

Considérant le mandat reçu du comité de parents lors de l'assemblée du 16 mars dernier;

Considérant la recommandation de réponse déposée par le sous-comité chargé de procéder à l'analyse du projet de *Orientations, objectifs, principes et critère de répartition des allocations 2024-2025 (OOPC)*;

Il est proposé par M. Christian Slachetka et appuyé par M^{me} Julie Lachance,

QUE le comité de parents fasse parvenir sa réponse à la collecte d'information sur les *Orientations, objectifs, principes et critère de répartition des allocations* (OOPC), telle que déposée en cette séance du 30 mars 2023, au service des ressources financières du CSSMI.
Adopté à l'unanimité

8. AFFAIRES DIVERSES ET RAPPORTS

8.1 PARENTS AU CA DU CSSMI

M. Gautier Njokou nous informe qu'à la séance extraordinaire du CA du 21 mars, au Centre de formation des nouvelles technologies :

- Comité plénier préalablement à la séance publique, dans l'objectif que le CA s'assure d'une bonne compréhension des enjeux soulevés par la Politique et les impacts dans les milieux.
- Adoption de la Politique organisationnelle des services de garde (SEJ-18)
- Prochaine séance : 11 avril

8.2 CCSEHDAA

M. Christian Slachetka nous informe qu'à la réunion du comité du 20 mars :

- Réponse à la collecte d'information sur les OOPC
- Réponse à la consultation sur la politique du transport scolaire (TR-01)
- Prochaine séance : 17 avril

8.3 TRÉSORERIE

M^{me} Nadine Rochon nous informe qu'il n'y a rien de nouveau dans le budget de fonctionnement. Les revenus et les dépenses du Gala ne sont pas encore comptabilisés.

8.4 FCPQ

M. Christian Slachetka nous informe que :

- La rencontre des présidences des CP se tient en ce moment même, virtuellement, sur les sujets suivants :
 - Rapports annuels et assemblées annuelles des parents – comment encourager les conseils d'établissement?
 - Retour sur le budget des comités de parents
- La formation *Projets pédagogiques particuliers ; un plan d'accompagnement pour les parents* a été offerte hier soir, 29 mars.
- Le prochain Conseil général aura lieu le 15 avril

8.5 RCP-3L

M. Christian Slachetka nous informe que :

- La rencontre des CCSEHDAA du 17 mars n'a réuni que 5 participants, dont 4 du CCSEHDAA du CSSMI.
- La prochaine réunion du comité exécutif aura lieu le 21 avril

8.6 CCT

M. Lessead Jaziri nous informe qu'une réunion extraordinaire a eu lieu le 5 avril :

- Sur la politique du transport scolaire

- Sur les horaires de transport qui seront modifiés pour plusieurs écoles.

8.7 COMITÉ GALA

- La réunion du comité a eu lieu le 28 mars
- Les prestations artistiques des élèves ont été choisies
- La prochaine réunion du comité aura lieu le 10 avril
- Nous atteindrons probablement le nombre de bénévoles nécessaires à la bonne marche de l'événement.

9. VARIA

9.1 COMMUNICATIONS REÇUES DES PARENTS ET AUTRES SOURCES

Toutes les communications nous sont parvenues entre le 23 février et le 30 mars par courriel ou par téléphone et ont fait l'objet d'un accusé de réception ou d'une réponse plus détaillée, selon le cas :

- Un parent d'enfant scolarisé au secondaire dénonce le changement radical dans l'horaire de transport de l'école de son enfant.
- Un parent d'enfant ayant un trouble neurodéveloppemental, avec diagnostic, nous informe qu'après une rencontre avec la direction de l'école, l'enfant a eu accès à un ordinateur pour les productions écrites et qu'il pouvait aussi l'apporter à la maison, faisant augmenter sa motivation et faciliter une partie de sa vie scolaire. Les jours suivants l'application de cette nouvelle adaptation il y a eu un revirement de situation, car l'équipe-école ayant mis des balises très strictes pour l'utilisation de l'ordinateur, il ne pouvait maintenant l'utiliser que pour certaines épreuves écrites. Aucun suivi, ni retour d'appel de la part de la direction de l'école. Sans faire de plainte formelle (par crainte de répercussions envers l'enfant), le parent veut sensibiliser le CSS aux besoins des enfants présentant un SGT; anxiété, impulsivité, difficultés d'apprentissage, trouble d'attention, difficultés reliées aux fonctions exécutives, lenteur concernant le traitement de l'information, sans oublier la gestion des tics et des tocs. Le PI de l'enfant est bien rédigé et s'il était compris et appliqué cela pourrait probablement fonctionner. Il faut revoir les pratiques des équipes-écoles dans les situations où des adaptations sont nécessaires, s'assurer qu'elles reçoivent une formation sur le SGT pour comprendre et mieux intervenir auprès de ces élèves.
- Le CP en c.c. d'un message à la direction de l'école :
Un parent rapporte un cas d'intimidation et de menaces de mort dans l'autobus scolaire pour son enfant qui a été soustrait de l'autobus tandis que les 3 intimidateurs peuvent continuer à l'utiliser. Le parent veut savoir quelles actions ont été entreprises depuis le signalement de l'incident, outre de rencontrer l'enfant intimidé, et demande d'effectuer un suivi aux parents sur les mesures de sécurité et de soutien sur le plan d'action de l'école. Il se désole que l'école ne communique pas davantage avec les parents en regard à cette situation.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ECP – 230330 – 1121 À 20 h 55, il est proposé par M^{me} Julie Lachance et appuyé par M. Michel Levert, de lever la séance.

Adopté à l'unanimité


Michel Levert, président


Julie Lachance, secrétaire interne